

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°89-166 du 9 Mai 1989

portant nomination de directeurs
au Ministère des Finances et au
Ministère de la Santé Publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR proposition du Ministre des Finances,

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de
la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 18 Avril 1989

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 20 Avril 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Les Camarades dont les noms suivent sont nommés
dans les fonctions ci-après au Ministère des Finances et au Minis-
tère de la Santé Publique.

MINISTERE DES FINANCES

- Directeur des Douanes et Droits
Indirects : Camarade James WILSON
- Directeur Adjoint des Douanes
et Droits Indirects : Camarade Victorin Sêhounzo
HUIENSOU.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Directeur du Génie Sanitaire
et de l'Assainissement : Camarade Eusèbe Lazare AROUNA

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 9 Mai 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre des Finances

Le Ministre de la Santé Publique



Didier DASSI

Soulé DANKORO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MF 8
Autres Ministères 15 CEAP 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10 DPE-DLC-
INSAE 3 IGE et ses Sections 3 DCCT 1 GCONB 1 SPD 1 UNB-FASJEP 2
DN-DAN 2 Intéressés 2 JOBB 1.-